

RDUS

Revue de DROIT
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Titre : BIO-INGÉNIERIE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE

Auteur(s) : Georges A. LEGAULT

Revue : *RDUS*, 2006-2007, volume 37, numéro 2

Pages : **473-477**

ISSN : 0317-9656

Éditeur : Université de Sherbrooke. Faculté de droit.

URI : <http://hdl.handle.net/11143/11841>

Page vide laissée intentionnellement.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

BIO-INGÉNIERIE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE *

par Georges A. LEGAULT**

La biotechnologie a soulevé, depuis plusieurs années, des débats touchant à la fois ses modes de production, ses processus de développement économique et l'impact de ses résultats et de ses produits. De nombreux avis éthiques provenant de divers organismes publics nationaux et internationaux ont soulevé bien des questionnements. Comme pour tout ce qui touche l'humain, nous sommes encore loin de consensus en la matière : à un extrême, certains prônent le développement sans frein tandis qu'à l'autre extrême, certains voudraient freiner tout développement de la bio-ingénierie.

Pour nous aider à mieux comprendre la complexité concernant la demande de régulation de la bio-ingénierie, le collectif nous propose d'explorer plusieurs avenues à partir de différentes études exploratoires, mais qui convergent autour du concept de «responsabilité sociale».

Dans le chapitre I, intitulé «Portrait du questionnement éthique entourant la transgénèse des plantes et des animaux», Vincent Richard et Lyne Létourneau regroupent les différents arguments pour ou contre la transgénèse, tout en précisant leurs prémisses, dans des tableaux détaillés et pertinents. Leur analyse descriptive des questions éthiques sous-jacentes permet de mettre en lumière les trois grands modes d'évaluation des conséquences des biotechnologies : par le biais de gains et de pertes, par les principes déontologiques et par la mesure d'impact sur la valeur intrinsèque accordée à la nature, aux animaux et aux humains. Peu importe le type d'évaluation utilisé, tous débouchent sur un appel à la responsabilité face aux biotechnologies.

* . Sous la direction de Lyne Létourneau, *Bio-ingénierie et responsabilité sociale*, Montréal, Thémis, 2006.

** . Professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke.

Mais quel concept de responsabilité est plus spécifiquement convoqué dans cet ouvrage? Le chapitre II, «Concept général de responsabilité», écrit par Vincent Richard, nous propose explicitement «d'articuler philosophiquement le concept moral de responsabilité» (p. 57). S'appuyant sur les travaux de Marc Neuberg, il propose de construire un concept de responsabilité, fondé en raison, pour servir de guide afin de juger les différentes pratiques sociales de responsabilité. La responsabilité morale se conceptualise en deux temps : la responsabilité rétrospective, que l'on reconnaît dans l'expérience du droit et qui permet de louer ou de blâmer *a posteriori* une action, et la responsabilité prospective qui concerne le futur. La responsabilité prospective est nécessairement sociale puisqu' «[e]lle découle d'un rôle que l'agent moral possède. Ce rôle est constitué de devoirs et d'obligations contraignant moralement l'agent responsable» (p. 92).

Grâce à ce concept moral de responsabilité sociale, Jean-François Sénéchal, Lyne Létourneau et Thomas de Koninck pourront cerner les «Manifestations de la responsabilité des chercheurs à travers l'éthique de la recherche», titre du chapitre III. Deux séries de devoirs sont explicitées : les devoirs envers les autres, catégorie qui comprend le devoir de bienfaisance, de respect de la vie et de la personne humaine et le devoir de justice et les devoirs envers la science, qui touchent le devoir de promotion de la liberté de la recherche, du respect du critère minimal de scientificité de la recherche et le devoir d'honnêteté.

Comme l'indique précisément le titre du chapitre IV, «La responsabilité des chercheurs dans le partage de l'information : respect de la solidarité pour un rapprochement entre science et société», la responsabilité sociale cherche à relever un défi de taille. Les auteures Julie Cousineau et Thérèse Leroux ouvrent la réflexion sur le défi démocratique que soulèvent les biotechnologies. Comment pouvons-nous espérer démocratiser le débat et faire intervenir la société civile si nous n'avons pas une information valable? Dans ce contexte, le chercheur a une responsabilité particulière quant à la qualité et la compréhensibilité de l'information adressée au grand public.

Marc-André Sirard, chercheur engagé dans la transgénèse animale, approfondit au chapitre V «La responsabilité du chercheur vue par un chercheur!». C'est en prenant appui sur la déontologie professionnelle qu'il précise d'une manière analogique les devoirs du chercheur envers la connaissance, le partage de l'information et l'usage adéquat des découvertes.

Les quatre derniers chapitres donnent à la responsabilité sociale une définition plus proche de celle qui a cours en éthique des affaires : la responsabilité sociale des entreprises. Dans le domaine des affaires, le questionnement éthique sur la responsabilité des entreprises se pose à l'égard de la société qui l'héberge, des ressources humaines qui y travaillent, des capitaux qui y sont investis, des sous-traitants et des consommateurs. Le temps où la responsabilité sociale des entreprises se résumait à faire des profits et à créer de l'emploi est révolu. La bio-ingénierie ajoute une dimension supplémentaire à l'éthique des affaires, celle de la nature spécifique de ce produit transgénétique.

Dans le chapitre VI, Joël Monzée nous propose une lecture des résultats préliminaires d'une recherche qui dépasse la portée du titre «Quelle responsabilité sociale chez les chercheurs? Résultats commentés d'une enquête préliminaire». Vingt répondants répartis entre chercheurs universitaires, chercheurs en milieu industriel, promoteurs, décideurs, régulateurs, membres d'organismes représentant la population et personnalités publiques apportant une critique pertinente, ont été interviewés. Est-il surprenant de voir se confirmer dans les résultats la grande confusion autour des concepts de responsabilité sociale et de morale et de la distinction entre déontologie et éthique? De même, pouvons-nous être surpris du constat que le mode privilégié de régulation soit déontologique et que l'accent aille nettement vers l'hétérorégulation de la transgénèse plutôt que vers son autorégulation? Quoiqu'ils soient non surprenants, ces résultats sont indispensables pour comprendre et mettre en perspective la croyance encore fortement partagée de la force de l'hétérorégulation dans ce domaine.

Dans le chapitre VII, Sonia Le Bris nous propose, dans un texte documenté et structuré intitulé «De la responsabilité sociale à la responsabilité éthique des entreprises des sciences de la vie : survol d'une évolution imposée», une synthèse de la responsabilité sociale des entreprises telle qu'elle a évolué depuis une vingtaine d'années. À travers le récit de cette évolution de l'éthique des affaires, l'auteure nous propose une hypothèse fort intéressante : «l'apparition de la responsabilité éthique comme sixième génération de la responsabilité sociale» (p. 216). Cette analyse de la responsabilité sociale des entreprises nous montre que nous sommes loin de l'idéalisation morale de l'éthique dans ce domaine. Les compagnies font de l'éthique parce que cette dimension fait de plus en plus partie de l'évaluation éthique des entreprises par les consommateurs. Le mouvement de la qualité des produits et des services a aussi conduit à l'émergence d'exigences éthiques au sein des rapports commerciaux. C'est dans cet espace que la responsabilité éthique des entreprises est opérante. Selon l'auteure : «La responsabilité sociale – et éthique – est donc un outil de gestion des risques pour les entreprises» (p. 237).

Dans le chapitre VIII, intitulé «Responsabilité sociale des entreprises et bio-ingénierie : propositions, critiques et implications», Allison Marchildon nous propose un triple regard sur ce thème. Dans un premier temps, elle dégage les grandes tendances de mesures volontaires que les textes en sciences de la gestion proposent aux entreprises afin de répondre à la demande éthique. L'éthique des entreprises se déploie sur le plan des valeurs et des principes, notamment par l'élaboration de codes de conduite qui visent à valoriser l'humain, la communauté et l'environnement; sur le plan des actions, par l'élaboration de mesures de transparence à l'aide d'indicateurs de responsabilité sociale et d'audits éthiques; sur le plan des processus et des prises de décision par l'appel au dialogue entre les parties prenantes. Dans un deuxième temps, s'appuyant sur ces tendances, la chercheuse analyse les sites de grandes entreprises de biotechnologie afin de voir comment elles s'inscrivent dans ces dispositions d'autorégulation. Dans un troisième temps, elle analyse les sites critiques des biotechnologies afin d'évaluer l'écart entre les mesures volontaires utilisées et les insuffisances

constatées. L'écart ainsi développé n'est pas surprenant lorsque nous nous rappelons l'irréductibilité des arguments que le premier chapitre nous avait si bien démontrée.

Le chapitre IX, intitulé «L'industrie montréalaise des biosciences : une évaluation empirique des besoins en matières réglementaire et éthique» et signé par Sylvain Poitras, Élodie Petit, Bartha Maria Knoppers et Béatrice Goddard, se veut davantage un recueil de «témoignages fournis de façon anonyme et en toute confiance» (p. 293) qu'une étude terrain systématique. Ce qui ressort de cette analyse semble confirmer que l'industrie montréalaise est orientée vers l'hétérorégulation dont elle cherche à minimiser l'impact sur l'industrie plutôt que de chercher une posture d'autorégulation qui serait construite sur la sixième génération de responsabilité sociale : la responsabilité éthique.

